

A. Saint (IMPGT Aix en Provence), B. Domange (Centre Anti Poison, Ap-Hm Marseille), L. Autes, J.L. Barra, P. Agopian (SSSM du SDIS 13)

CONTEXTE : Le SDIS 13 s'est équipé de 2 caissons à feu. Il s'agit de caissons à bois : un caisson d'observation et un caisson d'embrasement généralisé, servant à l'instruction des sapeurs-pompiers. Très rapidement, les formateurs affectés au fonctionnement des caissons (préparation, mise en œuvre, participation aux exercices, déblais) nous ont fait part de leurs préoccupations notamment en termes de santé au travail.

METHODE : Cette problématique a été prise en charge par le service médical du SDIS 13 dans sa mission de conseil en matière de médecine préventive d'hygiène et de sécurité et par l'encadrement de l'école départementale où ces personnels sont affectés. Ce travail présente les résultats des études et observations menées, ainsi que les préconisations issues d'un processus de certification piloté par un comité Qualité, Hygiène, Sécurité & Environnement. Ce travail a été réalisé en collaboration avec le laboratoire de toxicologie du centre anti-poison de Marseille.



RESULTATS :



1

Eviter l'exposition à des dérivés toxiques à fort effet cumulatif : interdiction absolue d'utiliser comme combustible du bois passé entre des mains humaines (palettes, cagettes, isorel, contreplaqué, aggloméré...) ; utilisation de bois de chauffage brut non traité, dont la combustion génère uniquement du CO et des dérivés carbonés.

2

Assurer la protection des sapeurs-pompiers durant les déblais : ventilation préalable et active des installations, port d'un détecteur de CO, de masque FFP2.

3

Assurer la traçabilité d'une intoxication au CO aiguë ou chronique : mesure du CO transcutané le matin à l'arrivée, après chaque passage au caisson et en fin de journée, tenue d'un carnet de suivi individuel. Si positivité (intoxication aiguë ou chronique, personnelle ou professionnelle) arrêt de toute activité au caisson à feu et avis médical.

4

Assurer la sécurité des sapeurs-pompiers : présence systématique d'un soutien sanitaire. A ce jour la fréquentation est de 300 stagiaires par an.

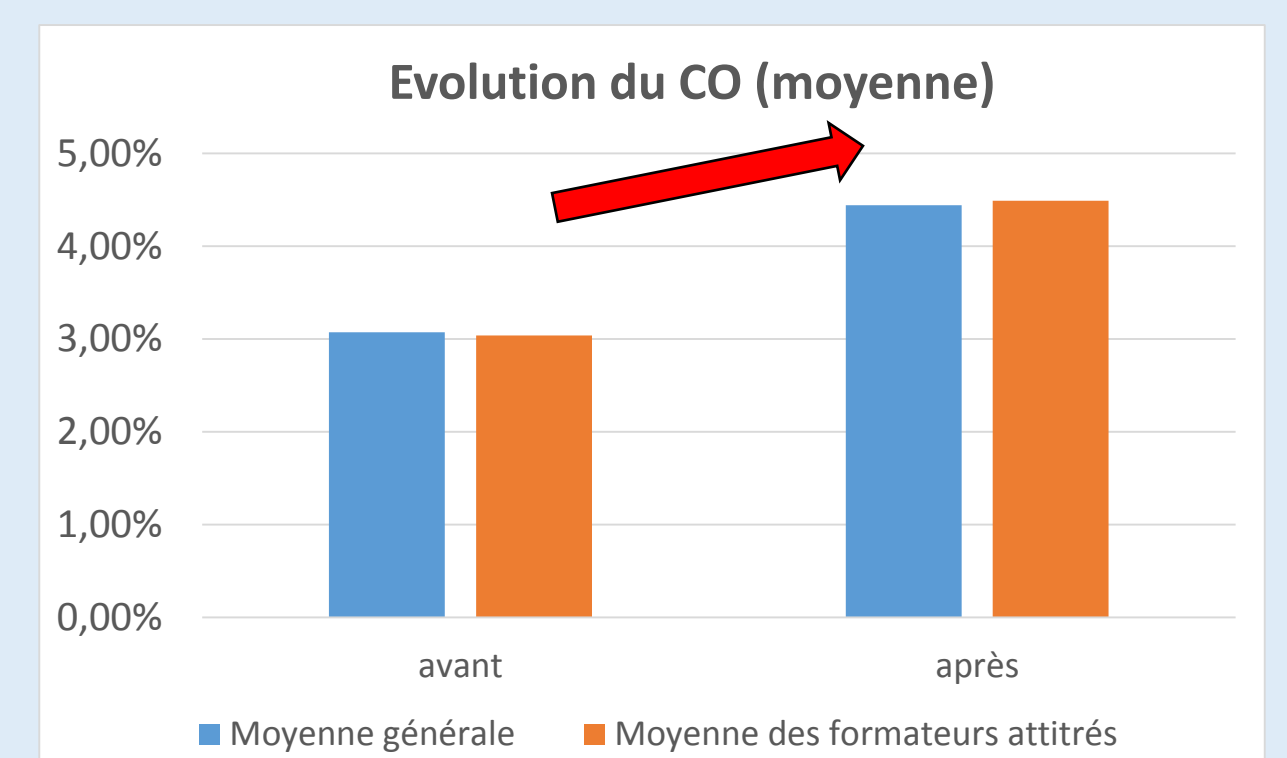
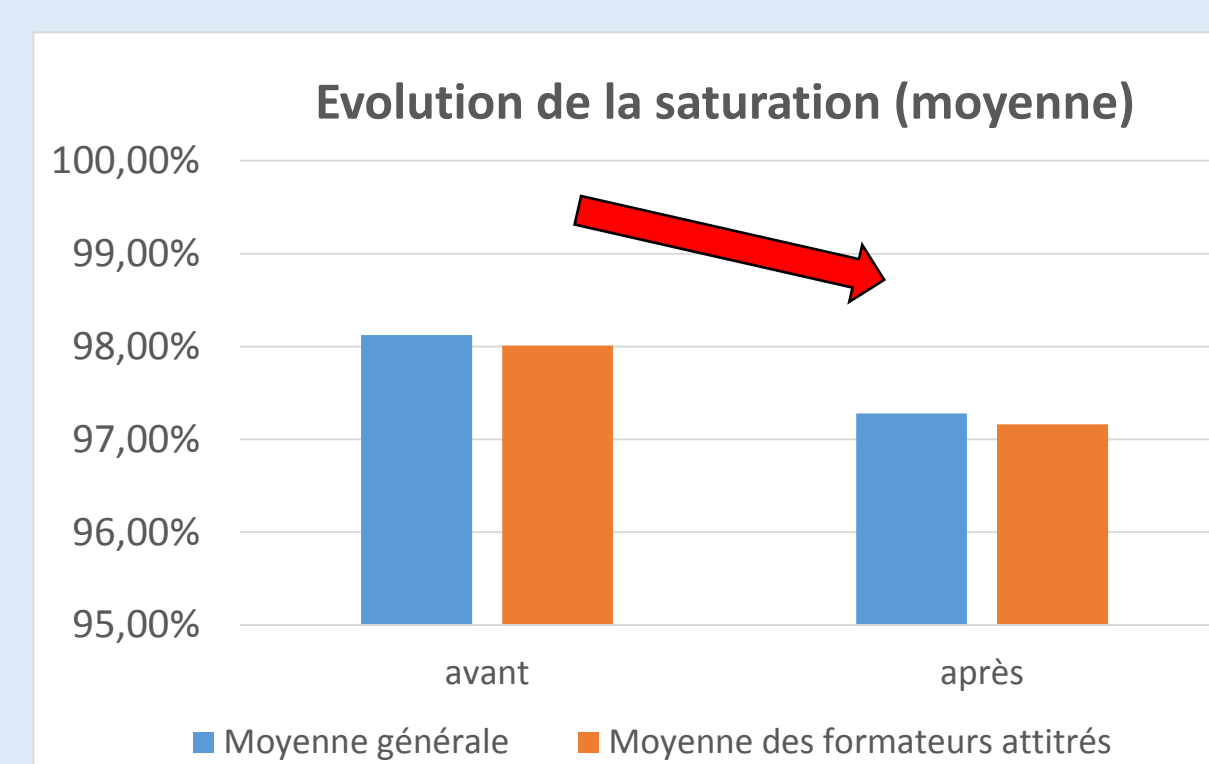
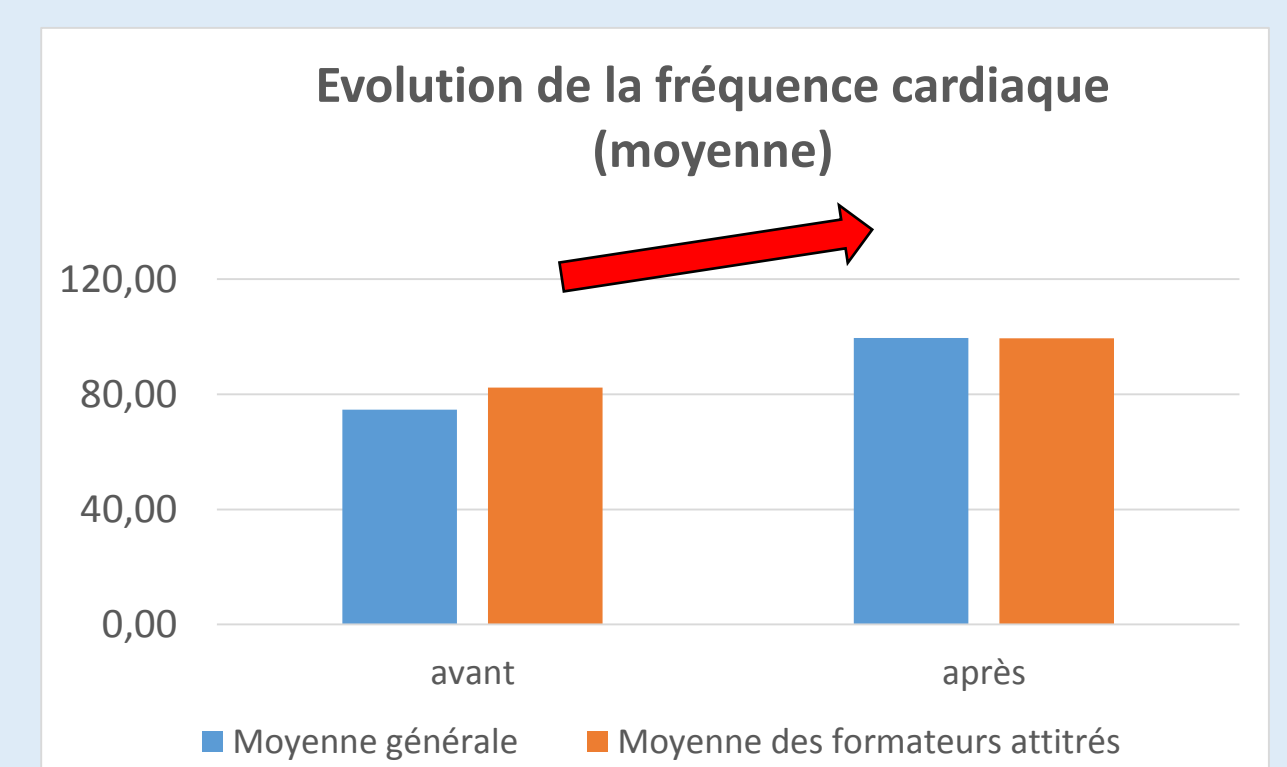


5

Limitier l'impact sur l'organisme de passages répétés au caisson : limitation du nombre de passages (2 passages par jour, 2 fois par semaine), recommandations diététiques (hydratation), surveillance pondérale.

6

Assurer un suivi médical adapté : visites assurées par des médecins professionnels ayant une connaissance du risque lié au poste, surveillance de l'impact physique (asthénie, morphométrie), suivi du livret d'exposition au CO, attention particulière à l'examen cardiovasculaire avec avis spécialisé si doute ou apparition d'une orientation clinique, ce personnel devant être apte aux fonctions de sapeur-pompier.



CONCLUSION

Le métier de formateur au caisson à feu est un des postes les plus exposés aux risques professionnels. Une vigilance particulière doit être apportée aux conditions de travail avec des recommandations fortes (bois utilisés, nombre de passages, dépistage d'une intoxication chronique au CO), mais aussi dans le suivi des personnels (surveillance biométrique et médicale, examens spécialisés au moindre doute). L'affectation à ces postes doit être limitée dans le temps.

Numéro	Indice	Raison sociale	Début	Fin	Libellé Poste
11001	0	Formation	01/02/2013		FORMATEUR MAF CAF 77

